

République de Guinée

Travail- Justice- Solidarité



ASSEMBLEE NATIONALE

9^{ÈME} LÉGISLATURE

N°010/SG/AN

Enregistré à la présidence de l'Assemblée Nationale, le 02 juillet 2020

Rapport sur l'accord de Financement du projet d'autonomisation des Femmes et Dividende Démographique (SWEDD2) en Guinée

Commission : Commission des Affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération

Présenté par: Honorable Aboubacar Adama SYLLA, Rapporteur Général

Honorable Président de l'Assemblée Nationale,

Juillet 2020

**Monsieur le Représentant du Chef de l'Etat,
Messieurs les Ministres,
Honorables Députés,
Mesdames et Messieurs,**

Par un accord de financement de la Banque Mondiale, la République de Guinée a obtenu le 25 juin 2020 un financement de 44 100 000 Droits de Tirages Spéciaux (DTS), soit 60 000 000 de dollars US repartis en 40 millions de dollars en don et 20 millions de dollars en prêt pour l'autonomisation des femmes/filles et dividende démographique « SWEDD2 »

Honorables Députés,

Les conditionnalités du prêt sont:

- ✓ taux d'intérêt : 1.5625% par an ;
- ✓ commission d'engagement : 0,5 % par an ;
- ✓ commission de service: 0.75% par an sur le solde décaissé du crédit ;
- ✓ date de paiement : 15 juin et 15 décembre de chaque année ;
- ✓ durée de remboursement : 38 ans avec un délai de grâce de 6 ans.

Honorables députés,

Les principaux objectifs de ce projet se déclinent en :

1. L'amélioration de la demande en produits de santé reproductive, maternelle, néonatale, infantile, adolescentes et de nutrition (SRMANIAN) et l'accroissement de l'autonomisation des femmes/ filles pour 37 millions de dollars US dont l'exécution permettra :
 - ✓ La mise en œuvre d'une campagne nationale de communication sur le changement social et comportemental/le mariage d'enfants ;
 - ✓ Les interventions communautaires visant la progression de l'autonomisation des femmes.
2. Le Renforcement de la capacité régionale, la disponibilité des produits pharmaceutiques et des travailleurs de santé qualifiés pour 14 millions de dollars US devant servir à:
 - ✓ la distribution communautaire de contraceptifs;
 - ✓ la chaîne d'approvisionnement pharmaceutique et la livraison jusqu'au dernier kilomètre ;
 - ✓ l'amélioration de la disponibilité des agents de santé reproductive.
3. L'encouragement des politiques d'élaboration et de mise en œuvre des projets pour 9 millions de dollars US qui permettront de:

- ✓ renforcer le plaidoyer et l'engagement politique au niveau national et sous-régional ;
- ✓ renforcer les capacités d'élaboration, de suivi et d'évaluation des politiques liées au dividende démographique ;
- ✓ renforcer les capacités de mise en œuvre des projets.

Honorables Députés,

Prévu pour 3 ans, ce projet concerne 153 communes urbaines et rurales dans les régions de Faranah, Kankan et Labé pour une population cible de 485 693 filles de 10 à 19 ans et la création des activités génératrices de revenus pour près de 32 015 filles et 4 990 femmes.

Honorables Députés,

Cet accord est composé de cinq articles et trois annexes :

article I : les conditions ;

article II : le financement ;

article III : le projet ;

article IV : la mise en vigueur et l'annulation ;

article V : les représentants et les adresses ;

annexe I : la description du projet ;

annexe II : l'exécution du projet ;

annexe III : le calendrier d'amortissement.

Suite aux échanges fructueux en Commissions et en inter- Commission avec les cadres des Départements Ministériels, il s'est dégagé un certain nombre d'inquiétudes des Honorables Députés notamment :

1. les critères de choix des zones concernés par cette deuxième phase ?
2. les stratégies pour la réduction des mutilations génitales féminines ?
3. le niveau relationnel entre filles et femmes ?

Honorables Députés,

Après les réponses satisfaisantes fournies par les cadres, il est à noter que ce projet impactera considérablement l'autonomisation des femmes/ filles à travers leur suivi scolaire tout en minimisant les violences basées sur le genre, les mutilations génitales féminines et les mariages précoces ; la protection sociale et les opportunités Économiques des femmes et des filles ne pouvant plus fréquenter l'école seront rehaussées, tant dans la zone couverte par le projet qu'au niveau national.

Par conséquent, la commission des affaires Économiques et Financières, du Plan et de la Coopération vous exhorte à autoriser la ratification à l'unanimité de cet accord de financement.

Je vous remercie.

La Commission

